



**INFORMATIONS
PRATIQUES**

FORMAT
Face to face

MODE DE PARTICIPATION
ACPR
Paris - 75009
4, place de Budapest

DATE
09/30/2019

LIEU
4, place de Budapest
Paris 75009

PARTICIPATION
€100

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
contact@aefr.eu
01 70 98 06 53



Morning

L'ACPR après près de 10 ans : Bilan et perspective de la mission du superviseur de la banque et de l'assurance avec Edouard FERNANDEZ BOLLO

Intervenant : Edouard FERNANDEZ BOLLO, Secrétaire général de l'ACPR

Edouard Fernandez Bollo, Secrétaire général de l'ACPR de 2014 à septembre 2019, a été durant toute sa carrière au cœur de l'élaboration de la réglementation financière française et européenne, particulièrement ces 10 dernières années marquées notamment par la gestion de la crise, la mise en place d'une régulation financière plus stricte, et la constitution de l'Union bancaire.

Ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, agrégé de philosophie, il a rejoint la Banque de France en 1988. Il a travaillé d'abord pour le Comité des établissements de crédit et le Comité de la réglementation bancaire, avant de rejoindre en 1993 le secrétariat général de la Commission bancaire. Il a été nommé Secrétaire général adjoint de la Commission bancaire en 2008, puis de l'Autorité de contrôle prudentiel à sa création en 2010, devenue Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2013. Il vient d'être nommé au conseil de surveillance prudentielle de la BCE, en charge de la supervision des grandes banques de la zone euro.

Edouard Fernandez Bollo a accepté de partager les leçons d'une expérience tout à fait unique à la tête du superviseur de la banque et de l'assurance, dans ce contexte de régulation intensive, de nouvelles technologies disruptives, et d'initiatives et acteurs venant bouleverser le cadre traditionnel des activités financières. Il partagera aussi quelques repères pour le futur, et particulièrement sa vision des étapes restantes pour la finalisation d'une régulation adaptée aux défis de l'avenir du système financier. Cette perspective sera très utile à comparer avec celle de « smart regulation » prônée par l'EIFR, c'est-à-dire une régulation financière équilibrée, garante de robustesse, de protection du consommateur, d'équité et d'atout compétitif pour les acteurs français et européens.